

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUILLET 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 23 juillet 2013, à 18 h 30, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Denis Vincent et Gabriel Parent formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard, les conseillers MM. Robert A. Laurence, Rénaud Gabriele et Paul Dumoulin.

Le siège du district 7 est vacant.

Sont également présents :

Le directeur général adjoint M. Martin Houde ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

13-07-751 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 23 juillet 2013 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-33 / Travaux de planage et resurfaçage / Partie de l'avenue Saint-Charles
3. Subdivision des lots 4 105 413 et 3 519 596 / Construction Roger Bilodeau / Rue Marier
4. Attribution de contrat / Téléphonie analogique / BELL Canada
5. Période de questions
6. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

13-07-752 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-33 / TRAVAUX DE PLANAGE ET RESURFAÇAGE / PARTIE DE L'AVENUE SAINT-CHARLES

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour des travaux de planage et de resurfaçage d'une partie de l'avenue St-Charles, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 18 juillet 2013 immédiatement après 11 h 00;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection du 23 juillet 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la recommandation du comité de sélection et adjure au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence La Compagnie Meloche inc., 3125, boulevard St-Charles, Kirkland,

H9H 3B9, le contrat pour des travaux de planage et de resurfaçage d'une partie de l'avenue St-Charles au montant de cinq cent soixante-dix mille six cent trois dollars et cinq cents (570 603,05 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-33 ;

QUE le coût de ces travaux soit financé par le surplus accumulé affecté – immeubles municipaux et qu'à cet effet, le trésorier soit autorisé à transférer la somme nécessaire de ce surplus accumulé affecté – immeubles municipaux aux activités financières de l'année 2013;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-07-753 SUBDIVISION DES LOTS 4 105 413 ET 3 519 596 / CONSTRUCTION ROGER BILODEAU / RUE MARIER

CONSIDÉRANT que le projet de lotissement des lots 5 152 949 à 5 152 980 n'a jamais été déposé au ministère des Ressources naturelles ;

CONSIDÉRANT que le promoteur Construction Roger Bilodeau inc. désire céder à la Ville les lots 5 335 508 et 5 335 517 en guise de compensation pour fins de parc pour le nouveau projet de lotissement des lots 5 192 949 à 5 152 980 et 5 335 506 à 5 335 517, le tout tel qu'illustré au dossier 1009518, minute 18720 préparé le 18 septembre 2012 par M. Louis Boudreault, a.g. ;

CONSIDÉRANT que la superficie des lots 5 335 508 et 5 335 517 totalisant 1 901,9 m² seront regroupés au lot 4 105 403 et formeront un parc municipal sur la rue des Tilleuls ;

CONSIDÉRANT que le Groupe N.A.M. désire prendre à même sa banque de terrains en réserve à la municipalité, soit les lots 4 105 403, 4 160 722 et 4 418 485 totalisant une superficie de 8 370,49 m², en faveur de Construction Roger Bilodeau inc. pour le projet ci-haut décrit, tel que mentionné à la résolution du Conseil d'administration de Groupe N.A.M. en date du 16 juillet 2013 ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la cession des lots 5 335 508 et 5 335 517 totalisant une superficie de 1 901,9 m², propriété de Construction Roger Bilodeau inc.;

QUE le Conseil municipal considère les lots 4 105 403, 4 160 722 et 4 418 485 mis en réserve à la municipalité par Groupe N.A.M. et totalisant une superficie de 8 377,99 m², en faveur de Construction Roger Bilodeau inc. pour le projet de lotissement des lots 5 152 949 à 5 152 980 et 5 335 506 à 5 335 517 et tel qu'illustré au dossier 1009518 , minute 18720, préparé par Louis Boudreault, arpenteur-géomètre ;

QUE la superficie excédentaire de 7,5 m² soit conservée à la banque de terrains du lot 4 160 722.

« ADOPTÉE »

13-07-754 ATTRIBUTION DE CONTRAT / TÉLÉPHONIE ANALOGIQUE / BELL CANADA

CONSIDÉRANT que la Ville a entrepris de remplacer la majeure partie de son système de téléphonie analogique par de la téléphonie IP ;

CONSIDÉRANT cependant que la Ville doit maintenir certaines lignes en mode analogique ;

CONSIDÉRANT l'offre de Bell Canada pour le maintien de 63 lignes de téléphonie analogique ;

CONSIDÉRANT que les tarifs proposés par Bell Canada sont approuvés par le Conseil canadien de la radio et des télécommunications ;

CONSIDÉRANT que le paragraphe 1 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes soustrait les contrats comportant des prix approuvés par un organisme gouvernemental à l'obligation de procéder par appel d'offres ;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de trois ans avec Bell Canada pour la fourniture de service de téléphonie analogique, pour approximativement 65 lignes, au taux unitaire de 26,79 \$, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution ;

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, jusqu'à concurrence du montant budgété à cette fin, réquisitions et bons de commandes requis en fonction des besoins réels de la Ville ;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-07-755 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

13-07-756 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 18 h 34 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier